



Le plan d'action de la CIIP en faveur de l'éducation numérique

Le 22 novembre 2018, au terme de plusieurs mois de concertation, les membres de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) ont adopté à l'unanimité un plan d'action en faveur de l'éducation numérique, afin de renforcer et de compléter les stratégies des cantons membres et de leur offrir un cadre de convergence et des opportunités de coopération. Ses cinq priorités, déclinées en une vingtaine d'actions concrètes, vont s'intégrer dans le programme intercantonal d'activité 2020 – 2023, en plus des actions entreprises localement.

Tous les cantons membres de la CIIP sont déjà engagés de longue date dans la prise en compte des technologies numériques dans la formation, qu'il s'agisse de dispositifs pédagogiques ou de contenus d'enseignement. Mais la plupart avaient jusqu'ici estimé qu'une coordination plus intensive entre eux n'était pas indispensable et avaient renoncé, à plusieurs reprises, à l'inscrire dans le programme d'activité de la CIIP. En termes d'équipements en effet, l'intercantonal ne peut imposer aux cantons et aux communes des contraintes et un calendrier d'investissements.

L'accélération de la numérisation dans tous les domaines de vie et secteurs économiques, ainsi que le taux de pénétration des technologies et des moyens et réseaux de communication dans les familles et dans la vie privée et professionnelle ont bousculé en quelques années la prise en compte de ce phénomène par les pouvoirs publics. La Confédération, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (voir article p. 6) et ses conférences régionales en ont, depuis deux ans, fait une priorité nouvelle et ont adopté, de manière relativement coordonnée, des stratégies et des plans d'action, chacune à leur niveau de compétence et d'influence.

L'école romande, une fabrique d'analphabètes numériques titrait feu L'Hebdo à la rentrée 2016. Un slogan alarmiste biaisé, qui se basait essentiellement sur le différentiel entre le Lehrplan21, adopté en 2014 par les cantons alémaniques, avec un domaine Médias et Informatique, et le PER, adopté en 2010 et incluant l'Éducation aux médias et aux technologies dans la Formation générale, ce qui effectivement ne peut suffire à garantir dans tous les établissements un bagage suffisant et équivalent en la matière pour chaque élève. L'introduction de la science informatique et des compétences numériques dans les diverses filières du secondaire II, y compris au plus tard dès

2022 comme discipline obligatoire au gymnase, imposait de s'entendre sans plus tarder sur les prérequis attendus de tous les élèves au sortir de la scolarité obligatoire. À ceci s'ajoute l'inscription par plusieurs Conseils d'État de la transition numérique dans les actuels ou futurs programmes cantonaux de législation.

L'Assemblée plénière de la CIIP a par conséquent jugé nécessaire de s'entendre sur un faisceau de priorités à développer en commun, afin de dépasser les multiples et diverses expériences pilotes conduites depuis longtemps ici et là mais sans extension notable, et surtout dans le but de lever d'un commun

accord un certain nombre d'obstacles ou de freins notoires à la généralisation de l'éducation numérique dans l'enseignement public. Chaque canton reste, comme il se doit, maître du jeu, mais il s'engage d'une part à s'inspirer et profiter des impulsions données par le plan d'action pour rattraper si nécessaire certains retards (constats et arguments s'adressant aux législa-

tifs cantonaux et communaux), et d'autre part à soutenir et faire fructifier les multiples collaborations possibles et indispensables, en particulier dans la formation des enseignants et des cadres, dans la coopération à renforcer avec les Hautes écoles (déjà très présente dans certains cantons) et dans la veille technologique et pédagogique, en y impliquant les organisations et associations professionnelles partenaires, elles-mêmes très actives et demandeuses de concertations et d'échanges.

Le plan d'action de la CIIP s'inscrit logiquement et pleinement dans la stratégie développée à plus large échelle par la CDIP, comptant bien pouvoir s'appuyer sur les progrès obtenus dans les sept objectifs fixés d'un commun accord des 26 cantons dans celle-ci le 21 juin 2018. Les diverses contributions qui suivent dans le présent bulletin sont autant d'illustrations de la mise en œuvre des décisions dans diverses directions et à diverses échelles, complémentaires entre elles.

Chaque canton reste, comme il se doit, maître du jeu, mais il s'engage d'une part à s'inspirer et profiter des impulsions données par le plan d'action [...], et d'autre part à soutenir et faire fructifier les multiples collaborations possibles et indispensables [...].



Pour rappel, les cinq priorités retenues par les membres de la CIIP sont, *in extenso*, les suivantes :

1. Plans d'études

L'éducation numérique, incluant la science informatique, le développement des compétences d'utilisateur actif des outils numériques, ainsi que l'éducation aux médias (voir illustration page suivante), est introduite pour tous les élèves, apprenants et étudiants, dans la scolarité obligatoire comme dans toutes les filières du degré postobligatoire, ce qui implique de s'entendre sur la détermination des compétences et connaissances à acquérir, sur les objectifs d'apprentissage, sur les contenus obligatoires et optionnels, sur la progression et les niveaux de maîtrise attendus (prérequis), ainsi que, par la suite, sur la recommandation d'une dotation horaire minimale et de supports d'enseignement.



Source : Stokkete, canstockphoto.ch

2. Équipements

L'équipement de base d'une salle de classe, sur l'ensemble de la formation obligatoire et postobligatoire, implique des solutions mobiles permettant la transmission du signal d'une tablette ou d'un ordinateur portable vers un écran collectif, l'écriture interactive, une connexion internet à haut débit, sécurisée et performante grâce à des bornes Wi-Fi de qualité professionnelle et à faible rayonnement électromagnétique, ainsi qu'un espace de stockage sécurisé de type cloud. Les normes communes et les économies d'échelle sont privilégiées et sont soutenues par voie de coopération.

3. Formation des professionnels

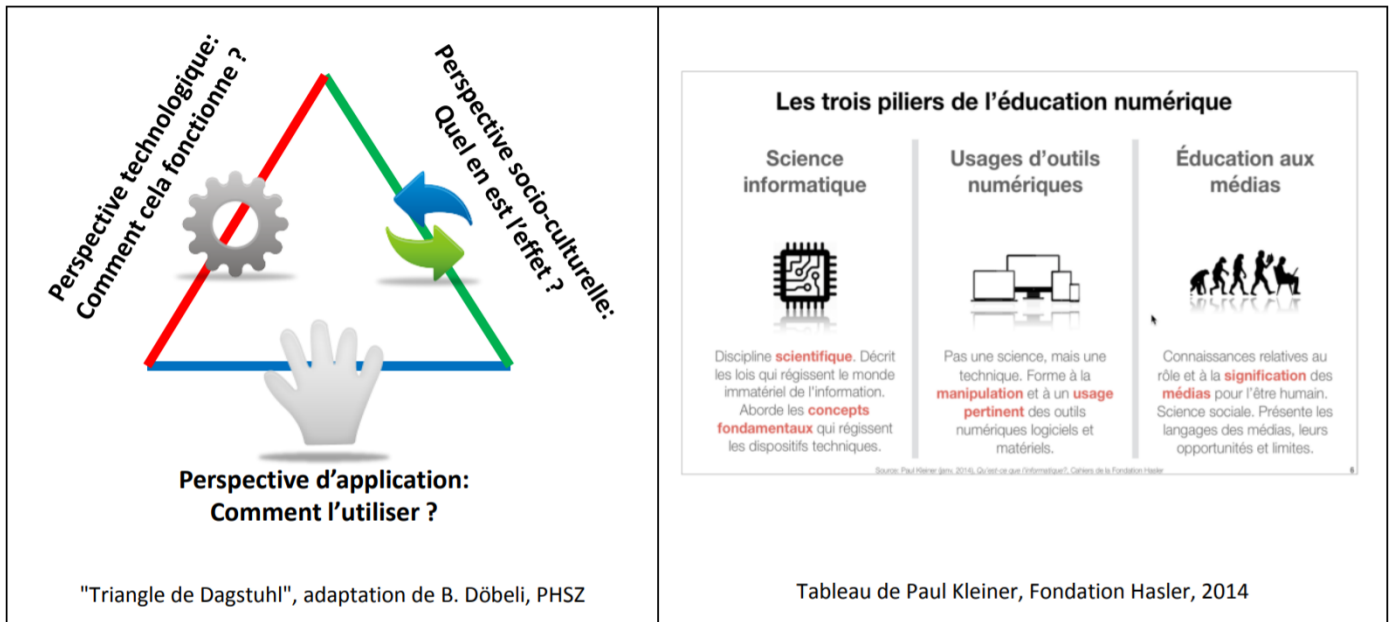
La formation des directions d'établissement, des formatrices et formateurs, ainsi que des enseignantes et enseignants eux-mêmes, constitue le principal facteur de réussite et l'investissement le plus lourd à concrétiser en faveur de l'éducation numérique. Les professionnels de l'enseignement, dans leurs charges et missions respectives, doivent pouvoir disposer des qualifications pédagogiques requises.

4. Collaboration avec les Hautes écoles

À partir des multiples expériences pilotes conduites ici et là s'établissent désormais, au niveau cantonal et régional, des collaborations durables et concertées entre les Hautes écoles, les organisations du monde du travail, les fondations actives dans l'essor de l'éducation numérique et l'Instruction publique, sous la régie de cette dernière.

5. Concertation et veille technologiques et pédagogiques

Les cantons membres entérinent et tiennent à jour un glossaire commun. Un organe permanent de veille technologique et pédagogique est instauré par la CIIP, servant de plateforme d'échanges, d'observatoire et de relais pour la communication des bonnes pratiques et des scénarios pédagogiques s'inscrivant dans l'éducation, pour les degrés obligatoire et postobligatoire.



"Triangle de Dagstuhl", adaptation de B. Döbeli, PHSZ

Tableau de Paul Kleiner, Fondation Hasler, 2014

Ces trois dimensions sont considérées comme inséparables et constituent ensemble le contexte de l'éducation numérique au sens retenu par la CIIP, également présent dans le Lehrplan21 et le Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese :

- LA SCIENCE INFORMATIQUE : l'informatique en tant que matière d'un apprentissage disciplinaire, progressivement structuré et évalué au fil de la scolarité, qui porte sur la « science et technique du traitement de l'information » ;
- L'USAGE DU NUMERIQUE : le numérique en tant que composante et instrument omniprésents dans la vie quotidienne et sociale comme dans la vie des apprenants de tout âge, et en tant qu'outil performant de la gestion scolaire – pour l'administration des données – et pédagogique – pour la médiation des savoirs et le soutien aux apprentissages, ainsi que comme technologie d'aide face à des besoins éducatifs ou des troubles particuliers ;
- L'ÉDUCATION AUX MEDIAS : les médias, traditionnels et numériques, en tant qu'objet transversal de la formation générale, qui prépare à leur usage efficace, critique, esthétique, sécurisé et respectueux de la protection des données, de la personnalité et du droit d'auteur. ».
- *Plan d'action en faveur de l'éducation numérique*, p. 3.

👉 Pour accéder à la décision de la CIIP sur le plan d'action numérique :

<https://www.ciip.ch/La-CIIP/Documents-officiels/Plans-daction>